

Informations sur le groupe

Nombre de personnes, accompagnateur compris _____

Au-delà de 25 personnes, merci de scinder votre groupe et de remplir un nouveau formulaire de réservation.

Responsable de groupe _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Courriel _____

Personne joignable le jour de la visite

Civilité _____ Nom _____ Prénom _____

N° de portable _____ Courriel _____

Adresse de facturation (si différente de l'adresse du groupe)

Responsable de groupe (raison sociale, organisme, établissement, etc.)

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Courriel _____

Dates et horaires souhaités

Merci de proposer au moins deux dates et deux horaires.

Choix n°1 Jour _____ Heure _____

Choix n°2 Jour _____ Heure _____

Choix n°3 Jour _____ Heure _____

Type de visite souhaitée

Visite commentée avec guide-conférencier du musée

- Groupe jusqu'à 9 personnes : forfait groupe 110 euros + droit de visite 45 euros (*hors période d'exposition temporaire*)
- Groupe jusqu'à 9 personnes : forfait groupe 110 euros + droit de visite 60 euros (*en période d'exposition temporaire : du 30 mars au 28 juillet 2024 et du 14 septembre 2024 au 12 janvier 2025*)
- Groupe de 10 à 25 personnes : forfait groupe 110 euros + droit de visite 4,50 euros / personne (*hors période d'exposition temporaire*)
- Groupe de 10 à 25 personnes : forfait groupe 110 euros + droit de visite 6 euros / personne (*en période d'exposition temporaire : du 30 mars au 28 juillet 2024 et du 14 septembre 2024 au 12 janvier 2025*)

Langue souhaitée (sous réserve de la disponibilité des guides-conférenciers)

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Italien |
| <input type="checkbox"/> Espagnol | <input type="checkbox"/> Anglais |
| <input type="checkbox"/> Allemand | <input type="checkbox"/> Russe |

Visite commentée avec guide-conférencier extérieur

Sur réservation d'un créneau de visite avec droit de parole. Les guides-conférenciers extérieurs doivent obligatoirement fournir un justificatif de droit de parole au moment de la réservation pour être autorisés à prendre la parole dans les salles. Liste des justificatifs : article 7 des conditions générales de réservation.

- Groupe jusqu'à 9 personnes : forfait droit de parole 25 euros + droit de visite 45 euros (*hors période d'exposition temporaire*)
 - Groupe jusqu'à 9 personnes : forfait droit de parole 25 euros + droit de visite 60 euros (*en période d'exposition temporaire : du 30 mars au 28 juillet 2024 et du 14 septembre 2024 au 12 janvier 2025*)
 - Groupe de 10 à 25 personnes : forfait droit de parole 25 euros + droit de visite 4,50 euros / personne (*hors période d'exposition temporaire*)
 - Groupe de 10 à 25 personnes : forfait droit de parole 25 euros + droit de visite 6 euros / personne (*en période d'exposition temporaire : du 30 mars au 28 juillet 2024 et du 14 septembre 2024 au 12 janvier 2025*)
- Audiophones : forfait 30 euros (si le groupe ne possède pas son propre équipement, la location des audiophones est obligatoire)

Visite libre sans guide-conférencier

- Groupe de 10 à 25 personnes : droit de visite 4,50 euros / personne (*hors période d'exposition temporaire*)
- Groupe de 10 à 25 personnes : droit de visite 6 euros / personne (*en période d'exposition temporaire : du 30 mars au 28 juillet 2024 et du 14 septembre 2024 au 12 janvier 2025*)

Modalités de paiement

- Par mandat administratif ou bon d'échange. Dans ce cas merci de nous faire parvenir le bon de commande ou le bon d'échange dans les meilleurs délais.
- Par chèque bancaire, carte bancaire ou espèces sur place le jour de la visite

Délai conseillé pour effectuer une réservation

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE

- Réservation minimum 10 jours à l'avance
- Réservation conseillée : 1 mois à l'avance
- Réservation conseillée : 2 mois à l'avance

Conditions générales de réservation du musée Camille Claudel

La réservation d'un créneau de visite est conditionnée à l'acceptation des présentes conditions générales de réservation.

Les horaires de visite

Les groupes sont reçus sur réservation uniquement du mercredi au lundi :

- groupes avec guide-conférencier du musée : à partir de 9h45 ;
- tous les autres groupes : à partir de 10h ;
- dernier départ de visite 1h30 avant la fermeture, sauf dérogation du chef d'établissement.

Les groupes doivent se présenter au musée à l'horaire indiqué sur le contrat de réservation. Ils sont admis dans le musée sur présentation de ce contrat.

L'effectif des groupes

L'effectif de chaque groupe ne peut dépasser 25 personnes, accompagnateurs compris.

Confirmation de réservation

La réservation est confirmée par l'envoi de la part du musée Camille Claudel d'un mail de confirmation accompagné du contrat de réservation signé à présenter le jour de la visite.

Retard

En cas de retard, l'accès au musée n'est pas garanti mais le forfait de visite est dû dans son intégralité. Si le retard est inférieur à une heure, la visite peut être décalée, écourtée proportionnellement au retard ou le circuit de visite modifié. Si le retard est supérieur à une heure, la visite est annulée et une visite libre peut être proposée.

Les modalités de paiement

Le tarif de groupe est accordé à condition que le règlement s'effectue pour l'ensemble du groupe en un paiement global.

Règlement le jour de la visite : en espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre de « Régie de recettes du musée Camille Claudel ». Aucune demande de règlement différé ne sera acceptée le jour-même. Tout règlement différé (mandat administratif ou bon d'échange) doit au préalable être validé par le musée. La facture est à régler dans un délai de 30 jours suivant la visite.

Les conditions de visite de groupe

Les groupes sont conduits par un responsable qui s'engage à faire respecter l'ensemble des articles du règlement de visite ci-joint. Il est l'interlocuteur unique de l'équipe du musée.

Les groupes doivent respecter la fluidité de visite de l'ensemble des visiteurs. Selon l'affluence, il pourra leur

être demandé de se fractionner ou d'adapter leur circuit de visite afin de faciliter la circulation des autres visiteurs.

Droit de parole

Sur réservation d'un droit de parole, les personnes désignées ci-après sont autorisées à prendre la parole dans les salles du musée :

- les conservateurs des musées de France ;
- dans le cadre de leurs fonctions, les chargés de missions et les chargés de conférences des musées de France ;
- les personnes titulaires d'une carte professionnelle de guide-conférencier en cours de validité ;
- les conférenciers étrangers bénéficiant d'une autorisation préfectorale ou ministérielle ;
- les animateurs agréés par le Centre des monuments nationaux ;
- les enseignants conduisant des élèves ;
- les personnes individuellement autorisées par le conservateur.

L'annulation par le groupe

Les demandes d'annulation doivent être faites au plus tard 10 jours avant la date de visite. Elles doivent être notifiées par écrit et seront suivies de l'envoi d'un accusé de réception.

Des frais d'annulation sont applicables dans les conditions suivantes :

- plus de 10 jours avant la visite : pas de frais d'annulation ;
- dans les dix jours avant la visite : facturation de la prestation réservée dans son intégralité.

L'annulation par le musée Camille Claudel

Le musée se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure, fortuits ou d'ordre exceptionnel l'y contraignent,

Dans cette hypothèse, le musée ne saurait être tenu pour responsable et une autre date de visite serait proposée au groupe.

Mentions légales RGPD

En cochant cette case et en soumettant ce formulaire, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour me recontacter dans le cadre de ma demande indiquée dans ce formulaire. Aucun autre traitement ne sera effectué avec mes informations.

Je souhaite recevoir des informations sur la programmation du musée Camille Claudel/souscrire à la newsletter du musée Camille Claudel.

Utilisation de vos données personnelles

La ville de Nogent-sur-Seine, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires au traitement de votre demande de réservation ainsi que pour vous contacter en cas de nécessité liée à votre demande. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de la réservation. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données sont conservées au-delà de la période de réservation à des fins de traitement de demande ultérieure de réservation ainsi que de communication, avec votre accord, dans le cadre de notre programmation.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant
- du droit à la portabilité de vos données- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant
- du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à communication@museecamilleclaudel.fr. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site de la CNIL : cnil.fr/professionnel
- consulter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx